

DECISION N° DC 09/2023

Attribution du marché relatif à la location et la maintenance de deux photocopieurs imprimante numérique couleur pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'annonce publiée sur la plateforme dématérialisée du SIOM <https://www.e-marchespublics.com/>, annonce 913108, le 17 janvier 2023,

Vu l'offre de la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France, Bat. Le Rostand, 22 av des Nations, CS 52094 VILLEPINTE, 95948 Roissy CDG cedex,

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des services du SIOM de disposer de deux photocopieurs imprimante laser couleur,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France, Bat. Le Rostand, 22 av des Nations, CS 52094 VILLEPINTE, 95948 Roissy CDG cedex, le marché relatif à la location et la maintenance de deux photocopieurs imprimante numérique couleur pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

Quatre offres ont été reçues. Elles ont été jugées recevables. Le classement des offres est donc le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	1	SHARP BUSINESS SYSTEMS France
2	2	AE BUREAUTIQUE
3	3	KONICA MINOLTA
4	4	RESEAUX BUREAUTIQUE

En conséquence, le marché sera attribué à la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré en application des prix forfaitaires et des prix unitaires indiqués dans l'acte d'engagement.

Les minimum et maximum sont exprimés en quantités de copies, comme suit :

- **quantité minimum annuelle de copies : 100 000**
- **quantité maximum annuelle de copies : 182 000**

Le forfait trimestriel s'élève à 725,03 € HT, soit 870,03 € TTC, pour la location de deux photocopieurs couleur.

Les prix unitaires, pour la maintenance sont exprimés en coût copie :

- Noir et Blanc : 0,0028 € HT, soit 0,00336 € TTC
- Couleur : 0,0245 € HT, soit 0,0294 € TTC

ARTICLE 4 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 48 mois à compter du 1er avril 2023. Il n'est pas reconductible.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Public - Section Fonctionnement, Chapitre 011.

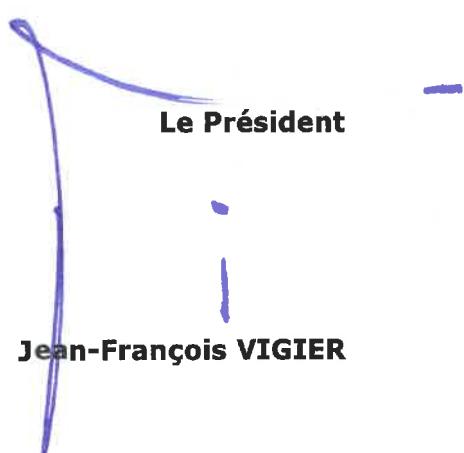
ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le

17 MARS 2023



Le Président
Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **17 MARS 2023**
 - affichée le :

17 MARS 2023

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC09_2023
Date de la décision:	2023-03-17 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à la location et la maintenance de deux photocopieurs imprimante numérique couleur pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230317-DC09_2023-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230317-DC09_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	972
nom original: dc09 23.pdf	application/pdf	127575
nom de métier: 99_AU-091-200062321-20230317-DC09_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	127575

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2023 à 15h58min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2023 à 16h00min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2023 à 16h00min17s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	17 mars 2023 à 16h06min14s	Reçu par le MIAT le 2023-03-17

